

71 ÈME FÊTE DES VENDANGES MARCHÉ AUX PUCES

SAMEDI 5 OCTOBRE 2024

ORGANISÉ PAR LA VILLE DE BARR
avec le soutien des associations barroises

.....

PARTIE À RETOURNER

**DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2024
À LA POLICE MUNICIPALE OU À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE
1 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - 67140 BARR
PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE**

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

COURRIEL :

TÉLÉPHONE :

EMPLACEMENT

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES : X 3€ (MAX 10M) = €

JE JOINS À CE DOSSIER :

- UNE PHOTOCOPIE RECTO/VERSO D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ**
- UN CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC***
- L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR SIGNÉE**

DÉJÀ PRÉSENT EN 2023 : N° EMBLACEMENT/NOM :

DATE :

SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ POLICE MUNICIPALE DE BARR
(MERCİ DE NE PAS REMPLIR)

CHÈQUE N°

BANQUE

EN DATE DU



PARTICULIERS

MARCHÉ AUX PUCES

SAMEDI 5 OCTOBRE 2024 à BARR
de 8h à 18h

Ce Marché aux Puces est ouvert uniquement aux **PARTICULIERS**

Le dossier déposé doit impérativement être complet.

Le paiement se fera soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, soit par CB et devra obligatoirement être accompagné d'une copie de la carte d'identité ou du passeport du titulaire du chèque (si paiement par chèque).

Aucun remboursement en cas de désistement !

Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué par courrier quelques jours avant la manifestation.

L'emplacement est attribué à titre définitif pour 2024.

Mise en place des exposants à partir de 6h.

Les emplacements devront être libérés au plus tard à 18h30 dans un parfait état de propreté sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes.

La date limite de réservation est fixée au 20 septembre 2024.

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2024

À LA POLICE MUNICIPALE OU À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

1 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – 67140 BARR

PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE

